

DECISION DU MAIRE

Restructuration du groupe scolaire Jules Verne : avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Le Maire de la ville de PONT-AUDEMER,
VU l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°110 en date du 16 novembre 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants,
VU les articles R.2194-1 et R. 2432-7 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT le marché de maîtrise d'œuvre n°2020-012 conclu le 30 septembre 2020 pour la restructuration du groupe scolaire Jules Verne à Pont-Audemer avec le groupement ARA SARL D'ARCHITECTURE – 3 rue Bouquet – 76000 Rouen -, CABINET REBER, BUREAU D'ETUDES LECACHEUR, BIELEC/ECLA, KUBE STRUCTURE et A2 PAYSAGE pour un montant de 175 435.00 € HT,

CONSIDERANT le montant prévisionnel de la part affectée aux travaux s'élevant à 1 572 000.00 € HT,

CONSIDERANT la nécessité de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre suite au rendu de l'Avant-Projet Définitif,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'APD, l'estimation des travaux est fixée à 2 405 300.00 € HT, la hausse du montant des travaux étant essentiellement due à la hausse des prix des matières premières qui n'était pas prévisible en 2020 lors de la passation du marché,

CONSIDERANT l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 14 mars 2022,

DECIDE

De signer l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2020-012 pour la restructuration du groupe scolaire Jules Verne, d'un montant 92 996,48 € HT portant le montant de la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre ARA SARL D'ARCHITECTURE, CABINET REBER, BUREAU D'ETUDES LECACHEUR, BIELEC/ECLA, KUBE STRUCTURE et A2 PAYSAGE à 268 431.48 € HT.

PONT-AUDEMER, le 14 mars 2022

Le Maire



Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20220314-23-AU
Date de télétransmission : 14/03/2022
Date de réception préfecture : 14/03/2022